

A propos...

Des propriétaires de ressources inutilisées - une chambre, un siège dans une voiture, une bicyclette, un espace de jardinage... - les ouvrent désormais à d'autres particuliers, grâce à des plateformes ou des places de marché dématérialisées, dans des conditions souvent meilleures que celles offertes par les secteurs traditionnels.

L'innovation technologique vient ainsi au soutien d'aspirations sociétales nouvelles. Sans exclure l'idée de profit, le mouvement traduit un report des consommateurs vers des solutions alternatives à la fois plus fonctionnelles et plus soucieuses de l'intérêt général. Et la machine, le *big data* engendrent ici des structures d'intermédiation d'un genre inédit qui amplifient à l'infini les biens et les services offerts. Tels sont les contours encore flous de "l'économie collaborative" qui, dit-on parfois, permet au capitalisme, à bout de souffle, de se renouveler...

En même temps, le phénomène vient télescopier les cadres juridiques traditionnels de l'activité économique. Contrat, propriété, entreprise, marché : les piliers du droit sont ébranlés et confrontés à l'apparition de nouvelles dépendances.

Autrement dit, l'économie collaborative est aujourd'hui l'un des défis du droit économique. Ces rencontres ont précisément pour but de tenter de comprendre ces nouvelles réalités et de réfléchir à leurs régulations.

Contact



FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Secrétariat du GREDEG-CREDEC

Avenue Doyen Louis Trotabas

06050 NICE Cedex 1

Tél. : 04 92 15 70 88

Email : Claire.Gaillard@unice.fr

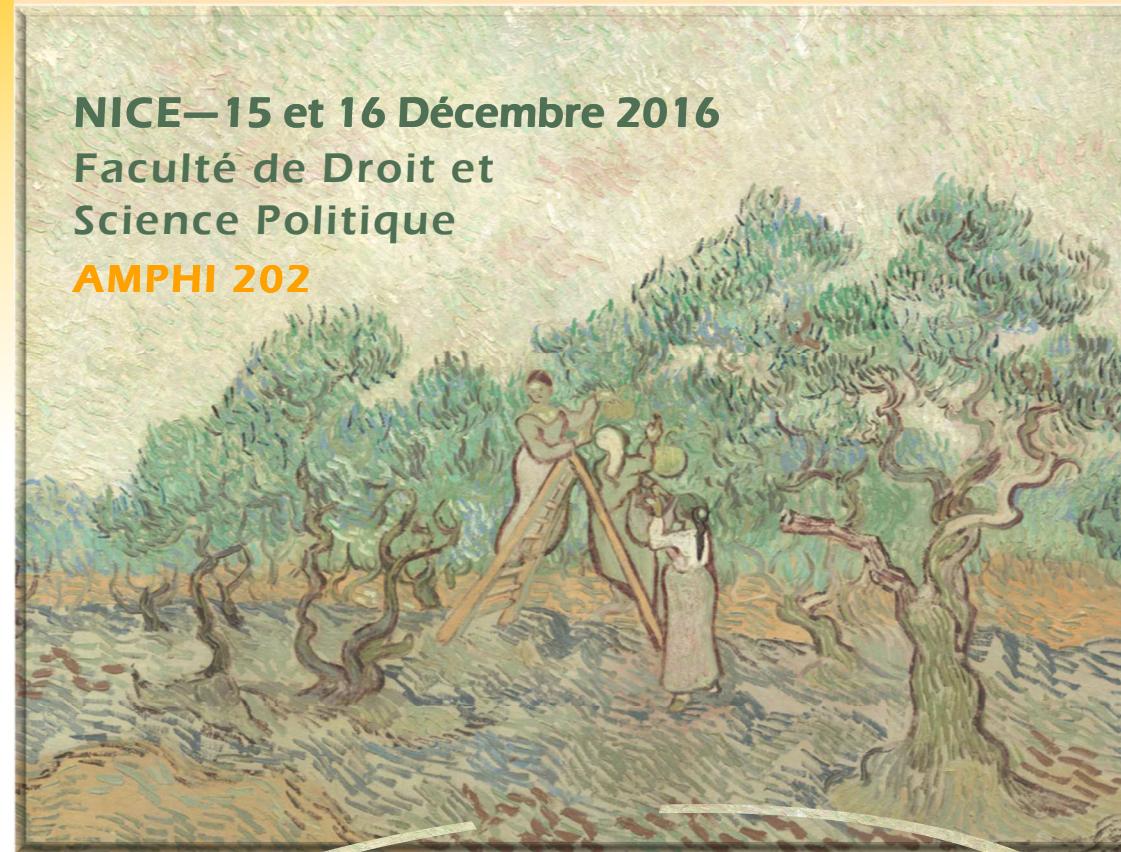
Web : droit.unice.fr

Rencontres de Droit Economique

NICE—15 et 16 Décembre 2016

Faculté de Droit et
Science Politique

AMPHI 202



QUELLES RÉGULATIONS POUR L'ÉCONOMIE
COLLABORATIVE ?

Un défi pour le droit économique



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Faculté de Droit et
Science Politique



QUELLES RÉGULATIONS POUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ?

Jeudi 15 Décembre — A-M

Un défi pour le droit économique

Vendredi 16 Décembre

« LES FORMES JURIDIQUES ET LES AMBIVALENCES DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE »

14h00 Accueil des Participants

ASPECTS PLURIDISCIPLINAIRES

Président : Gilles MARTIN, Professeur émérite de l'UNS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Irina PARACHKÉVOVA et Marina TELLER, Professeurs à l'UNS

LE POINT DE VUE DES SCIENCES DE GESTION

Lise ARENA, Maître de Conférences à l'UNS

LE POINT DE VUE DE LA SOCIOLOGIE

Emmanuel KESSOUS, Professeur à l'UNS

LE POINT DE VUE DE LA PHILOSOPHIE

Pierre-Yves QUYVIGER, Professeur à l'UNS

RAPPORT D'ÉTAPE

Gilles MARTIN, Professeur émérite de l'UNS



Direction scientifique

Irina Parachkévova et Marina Teller,
Professeurs à l'UNS

9h00 L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE CONFRONTÉE au MODÈLE de l'ENTREPRISE

Président : Jean-Baptiste RACINE, Professeur à l'UNS

LES BOULEVERSEMENTS EN MATIÈRE DE :

- Droit des contrats — Eva MOUAL, Professeur à l'UNS
- Droit des biens (propriété, capital et travail)
Benjamin CORIAT, Professeur à l'Université Paris 13
Aurore CHAIGNEAU, Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne
- Droit des assurances — Anne TRECASES, Maître de Conférences à l'UNS

L'APPARITION DE NOUVELLES DÉPENDANCES

Christine NEAU-LEDUC, Professeur à l'Ecole de Droit de Panthéon Sorbonne,
Paris 1

L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS AUTOUR DES PLATEFORMES

Lémy DUONG-GODEFROY, Maître de Conférences à l'UNS

12h00

DÉJEUNER

14h00

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE CONFRONTÉE au MODÈLE du MARCHÉ

Président : Eric BALATE, Avocat au Barreau de Mons, Président de l'AIDE

L'UBÉRISATION : LA FIN DES MONOPOLIES ?

Frédéric MARTY, Chargé de Recherches CNRS-GREDEG

QUELLES APPLICATIONS POUR LE DROIT DE LA CONCURRENCE ?

Patrice REIS, Maître de Conférences à l'UNS

QUELLES IMPLICATIONS POUR LA FISCALITÉ ?

Jean-Pierre GASTAUD, Professeur émérite de l'Université Paris-Dauphine

LES ASPECTS INTERNATIONAUX DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Valérie PIRONON, Professeur à l'Université de Nantes

QUELS MODÈLES DE RÉGULATION ENVISAGER ? L'EXEMPLE DE DROITS ÉTRANGERS ?

Stéphane ROUSSEAU, Professeur à l'Université de Montréal

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Jacques MESTRE, Professeur émérite de l'Institut de droit privé, Toulouse 1

18h00

CLÔTURE DES RENCONTRES